Vol. XXXVII | Saint-Boniface, Manitoba, 13 Mai 1908. | No. 27

ABONNEMENT
Canada.....................$1.00 par année
Etats-Unis.................1.50 "
Europe (compris le port)....2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Des Chars Ouverts, s. v. p.

Nous suggérons amicalement à la Compagnie des Tramways qu'elle devrait bien nous donner des chars ouverts, pendant la belle saison.

La ligne de Saint-Boniface devient de plus en plus achalandée. Les chars ne vident à peu près pas. Nous remarquons que presque toutes les lignes ont des tramways ouverts; c'est un luxe qui nous irait fort et qui ne ferait pas de tort à la compagnie, elle peut nous en croire.

Y aurait-il moyen de voir à cela?

Celebrations Patriotiques

Sous la présidence de M. le docteur Dubuc, la Société St-Jean Baptiste de Saint-Boniface a décidé, dimanche, de fêter comme par le passé, l'anniversaire patriotique.—Aucune date n'a encore été fixée cependant, car nous avons accepté l'invitation de nous unir à nos amis de Winnipeg au jour qu'ils indiqueront.

Saint-Boniface aura comme d'habitude sa grand'messe solennelle, suivie d'une adresse à Sa Grandeur, puis pique-nique dans l'après-midi. Des comités ont été nommés qui se chargeront des préliminaires; des collecteurs passeront aussi dans les rangs; à ces patriotes vous tendant le chapeau, faites bonne figure et donnez généreuse obole: ce sera de l'argent bien placé Nos manifestations patriotiques, en effet, ne sont pas des fêtes vaines; elles sont l'affirmation publique de notre existence comme peuple, de nos droits, de nos espérances et de notre foi.

Nous avons tellement de ressources à Saint-Boniface que nous pouvons préparer, sans autre effort que la bonne volonté de tous, une célébration magnifique.

Donnons aussi cordialement la main à nos frères de Winnipeg.

• • •

On nous passe, de Winnipeg, la communication suivante avec prière d'insérer.

Winnipeg, 11 —A une assemblée fort nombreuse des membres de l'Association St. Jean Baptiste de Winnipeg tenue hier après-midi dans les salles de l'église du Sacré-Cœur, il a été définitivement décidé à tenir une célébration générale de la fête nationale dans cette paroisse. Les nombreuses adhésions déjà reçues des diverses sociétés françaises du Manitoba ont motivé cette décision unanime des membres. La Société St Jean Baptiste de la province du Manitoba a signifié son intention de tenir sa convention à Winnipeg. D'autre part la société locale organise un programme de cérémonies religieuses et de réjouissances patriotiques sur les terrains mêmes de l'église auxquelles on espère que plusieurs des hommes les plus éminents de notre race participeront. De nombreuses excursions assureront la présence en foule des populations françaises de l'Ouest. Au moment où Québec célébrera le souvenir de son fondateur Winnipeg fera réponse que la race française est encore vivace dans ces régions lointaines vers lesquelles Champlain tendait, avant même que LaVérandrye en trouva la route. Cette réunion des colonies françaises disséminées dans l'Ouest s'imposait. Ce que l'Association St. Jean-Baptiste du Manitoba n'a pu réaliser il y a quelques années est aujourd'hui tâche comparativement facile vu l'augmentation de la population et la multiplication prodigieuse des moyens de communication en ces dernières années.

Les organisateurs comptent donc sur une foule. Les personnages distingués qu'ils vont inviter ne voudront pas manquer l'occasion de venir voir ce merveilleux Winnipeg où tant de choses arrivent. Ils ne voudront pas refuser un encouragement à des compatriotes qui suivent la devise traditionnelle: Notre foi notre langue et nos lois.

Rien ne manquera à la fête pour faire époque; grande procession, messe en plein air, éloquents discours, grand chœur et occasion à notre race de déployer ses talents artistiques. L'organisation est sous la direction du Rev. X. Portelance, qui a déjà fait des prodiges dans la petite paroisse canadienne de Winnipeg. Canadiens-français et Français des vieux pays aussi bien que Métis se réuniront en foule pour la première fois pour faire une démonstration qui rehaussera le prestige de toute la race.

Des comités sont déjà à l'œuvre et seront bientôt en position de lancer leur programme officiel dans tout le pays.

Les Droits du Francais

La pétition que l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-française prépare dans le but d'obtenir d'Ottawa l'usage obligatoire du français dans les services publics de la province de Québec, devient de plus en plus populaire.

Tous les jours, les signatures arrivent par centaines au bureau central de l'Association.

Ce mouvement tout de patriotisme et complètement indépendant des partis politiques, a rencontré l'approbation générale.

Le Cercle LaVérendrye de l'A. C. J. C. du Manitoba, a cru qu'il était de son devoir, dans cette circonstance, d'appuyer cette requête, et pour cela, il s'est adressé à ses nombreux amis.

L'appel a été entendu et on y a généreusement répondu. Malheureusement, le temps trop court nous a empêchés de nous adresser à tous les groupes canadiens-français ou français de la province. Néanmoins, nous avons réuni des listes-requêtes contenant environ trois mille signatures

Nous sommes heureux d'offrir nos sincères remerciements à tous ceux qui nous ont donné leur aide pour obtenir ces signatures. Nous sommes aussi reconnaissant aux amis signataires de ces listes.

Le Président du Cercle
LaVérendrye.

L'Honnetete Liberale

Le département de M. L. P. Brodeur!

"Il semble régner un désordre gigantesque dans le travail du ministère de la marine et des pêcheries. Nulle part se manifeste un esprit dirigeant, un but défini, le seul but consistant à dépenser autant d'argent que possible."

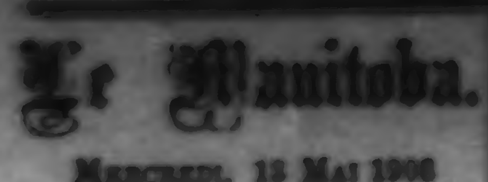
(Extrait du rapport de la Commission du service civil condamnant le gouvernement d'Ottawa et spécialement le ministre de la marine.

• • •

On sait que le ministère de la marine a parfaitement réussi à gaspiller l'argent public.

"L'administration du ministère de la marine ne manque pas seulement d'organisation et de méthode; elle semble manquer aussi de conscience.

(Rapport de la Commission du service civil).



Le Manitoba.

MERCREDI, 13 MAI 1908

Le Candidat Liberal

M. le docteur Molloy a été choisi par la Convention Libérale tenue hier à Saint-Boniface comme candidat ministériel dans le comté de Provencher aux prochaines élections.

Les Lettres de M. l'Abbe Berube

Les journaux de l'Est ont, tout récemment, publié des lettres venant du Nord-Ouest et qui prétendent éclairer le public sur divers points d'actualité. Elles sont signées d'un nom inconnu jusqu'ici, mais elles révèlent, par cette signature, le caractère sacerdotal de leur auteur.

Pour nous, disons-le bien franchement, ces lettres ont été un objet de surprise et de regrets.

Voilà des années et des années qu'au nom des principes chrétiens, à l'appel de l'épiscopat, et d'après le texte de la constitution canadienne, des hommes publics et des journalistes sont entrés en lice, défendant nos immunités religieuses et nationales contre les bataillons ligués contre nous. Comme récompense, nous recevons des rangs de ceux-là même que nous servons de toute la sincérité de nos âmes, un désaveu complet. Voilà que maintenant, chose mirifique et inouie, on peut s'accommoder d'un ordre de choses jadis considérées comme illégitimes et diamétralement opposées à la doctrine catholique, à la justice et à la constitution de notre pays.

En effet, l'Encyclique *Affari Vos* dit expressément, en parlant de la loi du Manitoba :

"C'est une loi nuisible... Tout demande que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés de l'éducation chrétienne ; c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et prudence."

Sans doute, l'on peut dire que la loi du Manitoba n'est pas celle de la Saskatchewan et de l'Alberta. Mais pour n'être pas les mêmes, ces deux lois sont identiques : elles sont sorties des mêmes préoccupations ; elles reposent sur les mêmes principes ; elles visent les mêmes résultats ; elles accusent le même mépris de la constitution. C'est au point que Monseigneur l'Archevêque de Saint-Boniface a pu s'écrier avec vérité, lors de la discussion des mesures qui sont devenues depuis les chartes respectives des deux nouvelles provinces : *Nous sommes encore une fois sacrifiés.*

Combien Monseigneur Langevin avait raison !

Nos adversaires même l'admettent.

C'est sir Richard Cartwright, l'une des lumières du gouvernement, qui dit :

J'admets sans hésitation que d'après ce que je puis en juger, cette concession (celle dont M. l'abbé Bérubé se dit *satisfait*) est d'une bien moins grande portée que l'obligation légale que nous avons contractée par l'Acte de 1875.

C'est M. Scott, un autre membre du gouvernement Laurier, qui déclare :

La proposition que comporte le présent bill est bien différente des concessions faites par ce parlement en 1875... La présente proposition n'est qu'un simple *fantôme* comparée à ce que le parlement avait d'abord concédé...

C'est M. Sifton qui énonce :

Où il y a une école publique, la minorité protestante ou catholique peut organiser une école séparée, mais toute école séparée est absolument sujette à toutes les dispositions dont je viens de parler, et elle est, dans toute l'acception du mot, une école publique."

C'est M. Fielding, le ministre des Finances, qui dit :

"On se tromperait entièrement en disant que nous accordons aux nouvelles provinces du Nord-Ouest des écoles séparées dans le sens qu'on donne ordinairement à ce mot. Je tiens à dire à cette Chambre que le système maintenant établi dans le territoire du Nord Ouest est un système d'écoles nationales... Je le répète, depuis l'heure de l'ouverture des classes, le matin, jusqu'à trois heures et demi de l'après-midi, il n'y a pas l'ombre d'une différence entre toutes ces écoles (écoles publiques et écoles soi-disant séparées) dans les Territoires du Nord-Ouest."

C'est M. Crawford, le député de Portage-la-Prairie, qui dit :

"Si le présent bill (maintenant la charte des provinces) est adopté, il n'établira pas ce qui est considéré comme des écoles séparées. En fait, le qualificatif "séparées" n'aurait pas dû être employé pour désigner ces écoles."

Enfin, citons sir Wilfrid Laurier lui-même :

L'impression prévaut que les écoles séparées par le Bill seront des écoles soumises à la direction cléricale ; c'est une grande erreur. Ce que vous appelez, dans le cas actuel, "des écoles séparées," seront pratiquement écoles nationales" (autrement dit des écoles publiques et neutres).

* * *

Voilà donc amis et adversaires d'accord, cette fois, pour reconnaître que la mesure devenue la constitution des provinces, ne créait point l'école séparée ou catholique. Elle créait l'école qualifiée mensongèrement de nationale, autrement dite neutre, par conséquent non-catholique !

C'est la thèse—quantité apparemment négligeable selon les vues de M. l'abbé Bérubé.

Mais l'hypothèse, ah !

* * *

Et bien ! examinons l'hypothèse !

L'hypothèse, dans l'esprit de M. l'abbé, c'est, sans doute, la condition de fait, en marge de la loi.

Quelle est donc cette condition ? Voici comment M l'abbé la définit :

"Voyons donc un peu ! une heure complète, par jour, d'instruction religieuse et le reste de l'enseignement donné dans un esprit chrétien et par un instituteur ou institutrice catholique, n'est-ce pas une école catholique."

Non, monsieur l'abbé, votre école n'est pas catholique.

Remarquons que M. l'abbé vient de dire que l'enseignement religieux est donné pendant une demi-heure avant la classe et une demi-heure après la classe.

Or le Saint-Siège, par la bouche de Léon XIII, dit formellement :

Il faut non-seulement que la religion soit enseignée aux enfants *à certaines heures* mais que tout le reste de l'enseignement exhale une odeur de piété chrétienne.

C'est donc une théorie fausse que d'affirmer qu'une école est vraiment une école catholique parcequ'on y enseigne le catéchisme pendant une demi-heure soit au commencement soit à la fin de la classe, ou les deux à la fois. Vainement M. l'abbé nous assure que la lecture, l'écriture, etc., sont enseignées dans un esprit chrétien. C'est montrer une belle confiance, mais elle n'est pas convaincante. Cette règle a été violée en Europe, par des instituteurs en qui l'on avait confiance ; elle l'a été dans Québec ; elle l'a été dans le Manitoba ; il serait par trop extraordinaire qu'elle ne pût l'être dans les nouvelles provinces—Ce n'est pas dans les écoles du Nord-Ouest, du reste, une obligation ; tout au plus peut-il y avoir à ce sujet une *entente*, pour nous servir de l'expression même de M l'abbé Bérubé. Une entente, c'est une toile qui ne tient pas l'eau. D'ailleurs M. l'abbé nous donne lui-même la réplique à sa vague assertion quand il nous dit que tout le temps de 9.30 a m., jusqu'à 3.30 p. m., est consacré à l'enseignement des matières profanes. Ajoutons que la loi prohibe durant ces heures (entre 9 30 a m., et 3.30 p. m.,) tout enseignement autre que l'enseignement neutre. L'enseignement religieux se trouve donc relégué à certaines heures de la classe. Or, cette condition est condamnée par Rome. Et toutes reposantes que puissent paraître en ce cas les hypothèses à ceux qui n'aiment pas le combat, il n'est pas permis de les représenter, ni expressément, ni substantiellement, comme une condition satisfaisante.

C'est une insidieuse comparaison que de faire intervenir ici le temps pendant lequel on donne l'instruction religieuse dans les institutions de Québec. En ces matières, le temps est d'importance secondaire. Il y a en cette affaire une question d'organisation, de devoir, de sagesse, de morale, de foi agissante et bien comprise, plutôt qu'une question de temps. L'école proprement dite peut être presque païenne même en y ajoutant une heure de catéchisme, ou être catholique sans qu'à certaines heures on mêle à l'enseignement ordinaire une seule minute de catéchisme. Ce n'est pas un peu d'instruction religieuse reléguée au second rang que veut l'Eglise mais une école dont l'atmosphère, du matin au soir, soit chrétienne.

Nous concevons fort bien qu'en face de l'inévitable on subisse un état de chose qui nous contriste et qu'on tire le meilleur parti possible de la bonne volonté humaine, où qu'elle se trouve ; mais nous ne comprenons guère qu'on se dérange pour glorifier de manœuvres où des hommes expérimentés ne voient que des moyens de mieux réussir dans l'œuvre funeste poursuivie par certaines forces occultes.

L'on sait bien à quelle révolte de l'esprit on s'expose en heurtant de front nos convictions et nos aspirations. On nous dore la pilule autant que possible, et l'on invente des formules propres à satisfaire les esprits qui n'observent pas les choses de très près.

A ce propos, nous cédons au désir de transcrire ici un passage d'un volume écrit sous l'œil de Rome et nous offrant par conséquent des garanties d'exactitude et de bonne foi supérieures. Il s'agit des troubles scolaires en Belgique, lors des premières tentatives de Frère-Orban voulant déchristianiser le peuple belge :

"Pour suivre le courant dominant, il fallait exclure de l'école toute influence religieuse ; pour ne pas s'aliéner les masses de l'opinion, il était nécessaire de persuader qu'on n'était pas hostile à cette influence elle-même, mais à l'intervention du clergé à titre d'autorité dans l'école. Il fallait changer la base même du système en vigueur, et persuader en même temps au public que rien n'était changé. On s'en tira avec habileté peut-être, en tous cas, sans franchise : on eut recours à un article vraiment digne de Byzance, en vertu duquel l'école devait être à la fois religieuse et non religieuse. Un local était mis à la disposition du prêtre dans le bâtiment de l'école pour y donner l'instruction religieuse en dehors des heures de classe. On espérait ainsi, à force de distinctions subtiles et de nuances changeantes, arriver à contenter tout le monde... Mais il n'en demeurait pas moins évident que l'idée-mère qui avait dicté le projet de loi, c'était la sécularisation de l'enseignement primaire."

C'est cela. Aujourd'hui l'on sait fermer à propos les yeux sur certains aspects de la loi, de crainte qu'en les mettant en plein jour, nos populations puissent s'en effrayer. Un grand point est gagné : l'on a fait accepter une législation à laquelle il ne suffira que de mettre une petite couche un peu plus accentuée pour en obtenir tous les effets qu'on en attend. L'on se tient maintenant tranquille. Après quelques années d'accoutumance il sera aisé de faire croire que les nouvelles propositions en somme ne changent rien à la loi. Nous laisserons faire encore, pour avoir la paix. Et le tour sera joué. Ni le catholique ni le Français n'auront droit de cité dans l'Ouest.

Mais cet article est déjà long ; nous déposons donc la plume pour aujourd'hui.—Les extraordinaires articles de M. l'abbé Bérubé appellent pourtant quelques autres observations ; nous les ferons mercredi prochain.

* * *

Depuis que ceci est écrit, nous lisons dans *l'Action Sociale* une lettre de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface désapprouvant les articles de M. l'abbé Bérubé. Nous reproduirons cette lettre mercredi prochain.

Correspondance

L'ARTICLE DE M. CINQ-MARS ; DU PATRIOTISME MAL AVISÉ.

Monsieur le Rédacteur,

Nous opposons un démenti formel aux affirmations du jeune M. Marius Cinq Mars—car nous le tenons pour l'auteur de la lettre signée M. C-M., publiée dans le *Manitoba* du 6 mai.

La résolution municipale qu'il discute avec tant d'amertume n'avait rapport qu'au département de l'ingénieur. Et MM. Marion et Jean ont cru, avec moi, que ce département, possédant un personnel capable de *rédiger et exposer dans les deux langues française et anglaise tous les documents concernant le public*, il n'était pas opportun, sans raison valable, de remercier de ses services un homme du mérite exceptionnel de M. Blair. Voilà en deux mots toute la situation. Nous regrettons que M. Cinq-Mars cherche à la dénaturer.

Des autres départements il n'était pas question ; la lettre de M. Cinq-Mars elle-même en fait foi. Or, partant d'un cas particulier, se présentant dans un département particulier, dans des circonstances toutes particulières, notre jeune interlocuteur tire des conclusions générales dont l'injustice est tellement évidente qu'elle n'a même pas le don de nous inquiéter

Notre patriotisme, notre attachement à la langue française ont déjà fait leurs preuves ; c'est en vain que notre jeune ami, déçu dans ses espérances, écrira sur notre compte des choses à faire frémir !

Nous sommes forcés de le dire : le court et le long de cette affaire, c'est que M. Cinq-Mars voulait être nommé ingénieur de la ville et que, n'ayant pu obtenir la position—pour laquelle, remarquez-le bien, il n'a pas fait d'application régulière au Conseil—il s'imagine qu'on lui a fait une injustice

Et sur quoi notre jeune ami se basait-il ? Pas d'œuvres à montrer ; pas d'antécédents professionnels ; pas de diplômes. Le Conseil n'a pas le droit d'exposer les contribuables à des situations où on pourrait les accuser de négligence ou d'imprévoyance.

M. Blair ne gagne que $1200 par année ; or, sans aucun diplôme, M. Cinq-Mars exigeait $2000 de salaire, quand il s'adressa privément à quelques conseillers ; puis il baissa son chiffre à $1800 ; il finit ensuite par ne demander que $1200 mais en signifiant qu'on devrait monter le chiffre presqu'aussitôt après son entrée en fonctions. Sur les objections toutes naturelles que je lui fis sur sa trop grande exigence, il s'impatienta, il me chicana, me fit des menaces de publicité. C'était inconsidéré de sa part Avant même d'être à notre emploi, il était déjà le Maître ! Personne ne fut pressé de s'allier à ce jeune caractère prompt et impérieux.

Par contre, l'ingénieur actuel est un homme d'une compétence attestée par des œuvres et par des certificats ; c'est en même temps un garçon modeste, dont l'invariable courtoisie sait accepter avec déférence un conseil, une suggestion, une divergence d'opinion, une demande de renseignements ; il se contente de $1,200 : le salaire d'un commis ; il est travailleur, attentif, consciencieux ; il a une réputation de sobriété solidement établie. Chose curieuse, M. Blair a pris plusieurs fois la défense, polie mais énergique, des Canadiens-français accusés à tort devant lui. Et c'est cet homme que M. Cinq-Mars aurait voulu éconduire. Nous ne l'avons pas permis ; et nous avons conscience d'avoir agi sagement.

M. Cinq-Mars a faussé une situation pour en conclure à notre manque de patriotisme. Or si quelqu'un manque ici de patriotisme, ce n'est pas nous, c'est notre contradicteur. C'est manquer de patriotisme, en effet, que de provoquer à contre-temps une discussion de race.

Il ne faut pas oublier que nous ne sommes pas seuls à Saint-Boniface. Bon gré, mal gré, il faut voir clair.—Nous avons droit à la grosse part ; nous l'avons. Dans l'état actuel des choses, celui qui soulève ce point d'une délicatesse extrême compromet une situation qui nous est avantageuse mais qui ne durera pas longtemps si les échevins et les contribuables français n'usent de tact et d'impartialité dans la distribution des emplois municipaux.

T. PELLETIER.

Président du Comité des Travaux Publics.

La Politique dans l'Est

Pendant que nos blés poussent sous l'action de la chaleur bienfaisante et de la brise légère, nos hommes publics de l'Ouest font chômer la rude politique.

Il n'en va pas de même actuellement dans les deux grandes provinces de l'Est : Québec et Ontario.

Ces deux provinces passent par l'agitation d'une campagne électorale préliminaire à des élections générales.

Le gouvernement d'Ontario avait fixé au 8 juin l'appel au peuple.—Le peuple, consulté, va donner à M. Whitney et à ses amis une énorme majorité.

Or M. Whitney et ses amis sont des conservateurs. Et une grande majorité conservatrice, venant immédiatement après la grande victoire conservatrice du Nouveau-Brunswick et après une autre grande victoire conservatrice dans la Nouvelle-Ecosse, cela faisait trop de grandes victoires conservatrices pour la santé du prestige des libéraux !

Ainsi en ont pensé tous deux sir Wilfrid Laurier, premier-ministre libéral à Ottawa et l'hon. M. Gouin, premier-ministre libéral à Québec.

Ces messieurs ont donc décidé que la votation se ferait le même jour dans Québec et dans Ontario !

On se rappelle que l'hon. M. Parent, l'ancien premier-ministre libéral à Québec était un homme très avisé, mais ce n'était ni un foudre de guerre ni un prodige de courage.

Aussi avait-il, à deux reprises différentes, fait les élections locales immédiatement à la suite des victoires fédérales de sir Wilfrid Laurier.

Cette tactique par laquelle un cabinet provincial conservait le pouvoir uniquement en se jetant dans le sillon triomphal de M. Laurier, vainqueur, était inconstitutionnelle au premier chef. Elle empêchait en effet une saine consultation populaire sur les questions provinciales, et supprimait pratiquement l'opposition, ce rouage nécessaire des pays gouvernés par le vote des masses.

L'opposition conservatrice avait jugé à propos, sagement croyons-nous, de s'abstenir comme parti. Seuls quelques intrépides avaient bravé les suffrages ; chose curieuse ces candidats conservateurs avaient presque tous été élus. Et guidés par un chef habile, l'hon. M. Leblanc, ils ont soulevé une formidable clameur contre le gouvernement Gouin. A la voix de ces conservateurs courageux, est venue, sans sollicitation aucune, s'ajouter la voix de libéraux honnêtes effrayés du gaspillage scandaleux des richesses nationales : mines, forêts, pouvoirs d'eau.

M. Henri Bourassa, le sensationnel député de Labelle, s'était en juin dernier, jeté dans la mêlée provinciale à la suite des révélations accusatrices du procès Asselin, qu'on devrait appeler plutôt le procès du gouvernement libéral de Québec.

Défait, en octobre dernier, par l'hon. M. Turgeon, dans le comté de Bellechasse, M. Bourassa avait depuis gardé le silence. Voici maintenant qu'il sort de sa retraite et qu'il se lance derechef dans la fournaise ardente : ce sera l'effort des libéraux dissidents, dits nationalistes. Ces nationalistes, que la même raison unit momentanément et accidentellement aux conservateurs, mettront des candidats partout où les conservateurs n'en mettront pas.

Il y aura, en conséquence, de l'opposition dans tous les comtés. Les électeurs auront donc, cette fois, l'occasion de se prononcer sur les mérites et les démérites de de l'administration libérale.

Il faut reconnaître à M. Gouin qu'il a fait preuve de plus d'intrépidité que M Parent et qu'il parait prêt à triompher ou à tomber sur ses œuvres.

AVIS A NOS LECTEURS

Toute personne qui nous fera parvenir le montant de son abonnement dû, ou qui nous procurera un nouvel abonné, et ceci d'ici au 1er juillet, recevra comme prime une magnifique lithographie en couleur représentant Sa Sainteté Pie X.

1908 REGISTRATION of Electors

Electoral Division of LaVerandrye

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows :

On Saturday, May, 23, at the office of W. J. Seymour, Giroux ;

On Tuesday, May 26, at the house of Wm. Dunlop, Prairie Grove ;

On Wednesday, May 27, at the house of A. Dubuc, Lorette ;

On Thursday, May 28, at the house of Frank Morris, Rosewood ;

On Friday, May 29, at the house of Henri Desautels, Ste Anne ;

On Saturday, May 30, at the house of H. Herbert. Richer ;

On Tuesday, June 2, at the house of John Harrison, Niverville ;

On Wednesday, June 3, at the house of Alfred d'Auteuil, Isle des Chênes.

On Thursday, June 4, from 1 o'clock to 6 o'clock p.m, at the house of Thomas Mooney, Clearsprings.

W. J. Seymour, of Giroux has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 9 o'clock a.m. and 12 o'clock noon, and 1 o'clock and 6 o'clock p.m, unless other hours are stated in the above paragrahs.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings of Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the County Court Chambers, Ste Anne, Wednesday, June 17 commencing at the hour of 11 o'clock a m and closing at 6 o'clock p.m. to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this first day of May, A.D 1908.

G. R. COLDWELL,
Provincial Secretary.

AVIS

Albert Clément âgé de 19 ans, Filias Clément, âgé de 17 ans et Omer Clément, âgé de 15 ans, ayant laissé ma demeure sans raison, avis est par les présentes donné que je ne serai responsable d'aucune dette qu'ils pourront contracter. Ceux qui sont en affaires et le public en général voudront bien prendre connaissance de cet avis et le cas se presentant, agir en conséquence.

St. Jean-Baptiste, Mai 11, 1908.

ZOTIQUE CLEMENT,

MADAME JOHNSTON

Profondément affligeante est la mort de madame Gilbert Johnston, tuée vendredi soir sur le chemin de Springfield. Mde Johnston accompagné de deux jeunes enfants, revenait en voiture de Saint-Boniface. Son cheval s'effraya d'un automobile, se cabra, et a pauvre femme se jetant hors de la voiture s'abattit sur le pavé ; elle s'y fractura la tête. Le possesseur de l'automobile, qui avait arrêté sa machine bien avant que la voiture s'approchât de lui, et qui ne paraît pas en faute, se hâta vers la scène et emporta rapidement dans sa machine la blessée vers l'hôpital. Le Dr Dubuc déclara immédiatement les blessures fatales; l'événement lui donna raison, car madame Johnston mourut au bout de quelques heures.

La défunte laisse un époux et huit enfants. Cette fin tragique les accable, comme on se l'imagine. L'accident a provoqué comme un cri de pitié dans Saint-Boniface, et de bien vives sympathies vont à cette famille désolée.

Les funérailles de madame Johnston ont eu lieu lundi matin à la cathédrale. L'assistance était nombreuse.

Chez Nous ET Autour de Nous

—La rue Main à Winnipeg sera complètement pavée en asphalte d'ici au 15 juillet.

—A vendre une voiture de famille à deux sièges. S'adresser à M. J Bte Leclerc.

—M. Joseph Bernier, M. P. P. est revenu samedi d'un voyage d'affaires à Montréal.

—A vendre ou à louer 5 acres de terrain à deux-milles et demi de la Ville. Sadresser à A GAUVIN.

—Les feuilles sont déjà d'une jolie dimension. Cette verdure, avec celle des gazons, fait plaisir à l'oeil.

—*Starland*, tel est le nom du théâtre ouvert lundi soir dans le bloc Lamontagne, avenue Provencher.

—A louer: une bonne maison venant d'être mise à neuf à l'intérieur. S'adresser à M. Elie Genthon.

—Mme Louis Paradis, de La-Broquerie, est décédée hier ; elle sera enterrée jeudi, à 9 heures, à Saint-Boniface.

—Madame A. J. H. Dubuc, 159 rue Hargrave, Winnipeg, recevra, vendredi, pour la dernière fois pendant la saison.

—ON DEMANDE une bonne servante. S'adresser immédiatement à M. J. B. LAUZON, 339 William Avenue, Winnipeg.

—A vendre : 2 lots, rue des Meurons, ensemble ou séparement de 27 x 128 facilités de paiement. S'adresser : Journal le MANITOBA.

—M. le docteur Couillard, de Montréal, est à Winnipeg depuis samedi, chez sa sœur Mde A. J. H. Dubuc; le docteur passera quelques temps ici, puis se rendra à Edmonton.

—C'était fête des arbres, vendredi dernier; congé civique, par conséquent. Les hommes d'affaire sont sortis de leur bureau pour un jour et ont fait l'école buissionnière.

—Le collège de Saint-Boniface est à poser une superbe clôture de fer autour de sa propriété; cette clôture embellira beaucoup cette partie de la ville; elle devra coûter plusieurs milliers de piastres.

1908 REGISTRATION of Electors

Electoral Division of St. Boniface

Notice is hereby given that, pursuant to the provisions of "The Manitoba Election Act," it has been determined to add to and revise the List of Electors of the several Electoral Divisions in the Province. The dates on and places at which applications for registration, for striking names off the List of Electors, and for the correction of errors, will be received are as follows:

On Friday and Saturday, May 22 and 23, at the Town Hall, St. Boniface;

On Tuesday and Wednesday, May 26 and 27, at the Fire Hall, Norwood;

On Thursday, May 28, at the residence of J. P. Dumas, St. Vital west;

On Friday, May 29 at the office of G. T. Landry, St. Norbert;

On Saturday, May 30, at the residence of Levi Courcheene, St. Adolphe West;

On Monday, June 1, at the residence of Azarie Gauthier, St. Agathe West;

On Tuesday, June 2 at the residence of Pierre Beaudoin, St. Agathe East;

On Wednesday, June 3, at the residence of Eusèbe Bouvier, St. Adolphe East;

On Thursday, June 4, at the residence of Urgel Ritchot, St. Norbert East;

On Friday, June 5, at the residence of Pierre Larocque, St. Vital East.

Henri Cusson, of St. Boniface has been appointed Registration Clerk and will attend and sit at the places and on the dates named above between the hours of 9 o'clock a. m. and 12 o'clock noon, and 1 o'clock and 6 o'clock p.m., unless other hours are stated in the above paragraphs.

Only such persons whose names are not on the last revised List of Electors, but possess the qualifications to be registered as electors under the provisions of "The Manitoba Election Act," need attend the registration sittings of Court of Revision for the purpose of being so registered. Electors can make application for registration at any of the places mentioned above.

A Court of Revision will be held in the Town Hall, St. Boniface, on Friday, June 26, 1908 commencing at the hour of 11 o'clock a. m and closing at 6 o'clock p m. to consider all applications filed with the Registration Clerk, and also the applications of other persons to have their names added to the List of Electors.

Dated at the office of the Provincial Secretary this first day of May, A.D., 1908.

G. R. COLDWELL,
Provincial Secretary.

—La dernière série de cartes de l'Union Ste Cécile s'est jouée jeudi à l'Académie Provencher. Les salles étaient remplies. Ces soirées ont eu un grand succès. Elles seront probablement reprises à l'automne. Les gagnants de la série ont été : Pour dames, Mme Noël, de Winnipeg ; prix : une éperne, donnée par M. Roger Goulet, président de l'Union. Pour hommes, M. Alonzo Salé ; prix : un chèque de $5.00, par M. l'abbé Béliveau, chapelain. Prix de consolation : Dames, Mlle M. J. Bérubé ; hommes, M. J. E. D'Amour. Un réveillon a été servi. On voit que toute la soirée a été des plus agréables. L'Union Ste Cécile remercie cordialement les dames qui ont contribué au réveillon et généralement tous ceux qui ont travaillé à l'organisation de ces soirées.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE ROMAN D'UNE GRAND'MERE

5 ..

II

(*Suite.*)

—Oui, et tu y serais resté seul, bien soigné, mais non soigné par une mère, si tu n'avais eu par bonheur sur toi une lettre à mon adresse. On la fit partir avec un mot où l'on m'annonçait que tu étais blessé, mais vivant.

— Et vous accourûtes... Vous étiez près de moi; je ne vous reconnus pas, mais je vous sentis là. J'étais sauvé.

— Allons! Ne nous attendrissons pas. Te sens-tu mieux? Viens voir un peu de hors comment l'abbé Saintyves bat ce mauvais joueur de Sorbrane, qui fait une mine réjouissante... pour les autres.

Le ciel est de plus en plus foncé; mais l'orage ne se décide pas à éclater. Cependant on entend, par intervalles, le grondement du tonnerre, et je m'explique fort bien que ce bruit, que le canon essaye de reproduire, ait contribué à me rejeter dans ce cauchemar, dont je commençais à oublier le souvenir même.

Mais en pensant ainsi, je me mets à sourire, car je sais bien que l'orage n'est pas seul coupable de ce rêve. Il y a une cause principale, auprès de laquelle les autres causes ne sont qu'accessoires.

Cette cause, je vais la dire, aussi bien importe-t-elle fort à mon récit. Si j'ai sommeillé aux vêpres, si j'ai ressenti si violemment le changement de temps, si j'ai accepté de fausser compagnie aux hôtes de ma grand'mère, c'est que j'ai éprouvé la plus violente déception qu'un sous-lieutenant de vingt-quatre ans puisse éprouver, c'est enfin que je n'ai pas aperçu à son banc, dans l'église d'A..., Noëmi Morisell.

Qu'est-ce que c'est donc que Noëmi Morisell.

Pour les simples mortels, les indifférents Noëmi Morisell est la nièce et héritière l'enfant gâtée du banquier Alban Morisell propriétaire du château d'A..., qu'il habite l'été.

Pour moi, Noëmi Morisel n'est pas une jeune fille, ni un être humain, c'est une déesse, un sylphe, un ange dont la vue me remplit de trouble et de timidité, dont l'absence me plonge dans le désespoir; c'est celle à qui je n'ose parler quand je l'aborde, et à qui j'adresse les discours les plus insensés quand je lui ai tourné le dos; c'est enfin celle qui m'a tenu debout la moitié de la nuit précédente, fort occupé à faire les premiers vers de ma vie, et quels vers! remplis d'images étonnantes, si étonnantes que j'ai eu honte moi même de ma verve, et que je les ai brûlées, au réveil, en allumant ma première cigarette.

Noëmi a dix-huit ans, des yeux couleur hanneton doré (c'est elle même qui a bien voulu me donner la nuance exacte), des cheveux d'un blond chaud, arrangés en mille boucles folles, qu'elle agite au moindre mouvement, — et Dieu sait si elle cesse de se mouvoir! — avec une grâce inexprimable. Son teint est la blancheur même, et les roses y font bon ménage avec les lis; elle possède des dents qui ont un orient comme des perles, une bouche plus petite que nature, et qu'elle rapetisse encore, en souriant, c'est-à-dire en l'ouvrant, par un tour de force que je ne m'explique guère, et qui me rend absurde. Ses joues sont rondes, un peu rondes mais cette rondeur sert de prétexte à deux ou trois fossettes qui m'ensorcèlent. Ses mains sont d'autant plus imperceptibles que ses gants dépassent en étroitesse les gants de certaines poupées; ses pieds sont invraisemblables. Aussi marche-t-elle peu. Enfin telle qu'elle est et surtout telle que je la vois elle est digne de faire tourner la tête à un jeune lieutenant qui ne demande qu'à se marier, d'abord parce qu'il n'est nullement éloigné du mariage, ensuite parce qu'il sait que sa grand'mère serait enchantée de ce dénouement.

Il y a deux mois que Mlle Morisell a pris prétexte d'une œuvre de charité pour faire une visite de curiosité à ma grand'mère. J'étais encore alité; elle en profita pour marquer tant d'intérêt au pauvre cher blessé, que ma grand'mère ne sut pas lui refuser de revenir, malgré certaine moue qui me prouva bien que la jeune fille n'avait guère fait sa conquête. Oh! cette première entrevue! quel événement pour moi! Bien que ma grand'mère l'eût déjà vue au presbytère et eût trouvé la jeune fille élevée un peu trop à la moderne, elle m'en avait parlé avec son indulgence ordinaire, qui atténuait toujours ce qu'elle pouvait trouvé d'imperfection aux gens, je m'attendais donc à voir entrer une jolie personne; je fus ébloui néanmoins. Dans le salon, dont les persiennes, à demi tirées, faisaient une sorte de retraite, fraîche et disposée, au souhait de mes yeux de convalescent encore effarouchés par le grand jour, elle entra comme un rayon de lumière, comme une bouffée de printemps. Elle était vêtue de rose pâle. Non, jamais Hébé déesse de la jeunesse, ne fut plus attrayante. Et quand elle m'eut parlé, quand elle voulut me verser elle-même je ne sais plus quelle tisane amère qui m'était ordonnée, et qu'on sucrait ordinairement, bien qu'elle oubliât, dans la nouveauté de son rôle cette formalité, je déclare que jamais au monde je ne bus quelque chose de plus sucré.

Depuis je l'avais revue six ou sept fois, le dimanche au presbytère où elle venait après la messe, ou bien chez nous où elle ne faisait pas, à mon gré, assez d'apparitions. Dans toutes ces circonstances, elle ne m'avait pas dit, à moi personnellement cent mots mais je m'étais empressé de mettre sous ces mots tout l'esprit de la terre et toute la pureté du ciel: ce qui ne m'empêchait pas d'avoir toutes les peines du monde, elle partie, de me remémorer ces mots si élevés et si spirituels. Je crois bien cependant me rappeler vaguement qu'il s'agissait de l'argent qu'elle aimait beaucoup, des toilettes qu'elle aimait davantage, de son petit chien qu'elle adorait du bon abbé Saintyves, qui ne venait qu'en quatrième rang, de lui qui la rendait folle de joie et même de son oncle qu'elle trouvait très chic et pas emb... ennuyeux du tout, de la guerre enfin qui l'avait bien empêchée de rire. Ces petits indices d'une âme affectueuse, pleine de discernement et de respect, discrète dans son langage et patriotique, avaient cependant suffi pour me faire décider, à part moi, que Noëmi Morisell était l'âme sœur que j'avais rêvée; que je l'épouserais avant l'hiver, que nous vivrions à A... tout le temps où je ne serais pas forcé de tenir garnison, et qu'Amélie de Sorbrane serait la marraine de mon second enfant qui serait une fille, le premier devant être un garçon et avoir pour marraine ma grand'mère.

Cependant les joueurs d'échecs avançaient d'un coup tous les quarts d'heure, et M. de Sorbrane commençait, se sentant perdu, à cribler d'épigrammes son adversaire, lorsque la pluie tomba tout d'un coup. On dut emporter le jeu si vite que la partie se brouilla. Il n'en fallut pas tant pour que le vaincu, dans le but de sauvegarder son amour-propre, déclarât à l'adversaire qu'il n'était peut-être pas étranger à l'accident, parce qu'il avait vu qu'il allait prendre sa revanche.

L'abbé Saintyves avait beau être habitué aux explications ingénieuses et de mauvaise foi que les mauvais joueurs inventent pour venger leur amour-propre ulcéré par la défaite, il ne put s'empêcher de pousser un oh! d'indignation, et, s'asseyant dans un coin, il ouvrit son bréviaire.

M. de Sorbrane, qui se repentait déjà sans doute du propos lancé par lui, se mit alors à se promener, la tête en arrière, sans desserrer les dents, d'un air plus Guizot que jamais. Amélie s'était mise à regarder des partitions. Son air était plus sérieux et même triste; et j'aurais eu envie de lui parler qu'il m'en eût ôté le courage Je pris donc un livre dans le paquet qu'on m'avait envoyé de Paris la veille. Ce livre était un roman, mais je n'y eus pas jeté les yeux que je le repoussai avec dégoût. Il contenait un de ces récits calqués sur la réalité la plus vile et fait pour soulever le cœur des gens même les moins délicats. Un autre se trouvait à côté, portant un nom connu et estimé jadis. Effet contraire. Plus de réalité, un récit tellement idéal, nuageux, des gens si uniformément vertueux et si bêtement bons qu'on était forcé de se demander si jamais ils avaient vécu, même dans la lune. Le second livre fut donc mis de côté comme le premier et, l'orage continuant toujours, tout le monde se taisant, je... ma foi je puis bien l'avouer, je baillai.

C'est alors que ma grand'mère, pour remettre chacun dans son assiette et, peut-être, dans une autre intention que je ne devinai que plus tard, se mit à rire et nous dit.

— Ah! çà vous croyez, vous autres, que vous allez me faire plus longtemps ces mines de carême. Que le temps soit à l'orage je n'y puis rien; mais que vous soyez à la pluie, vous aussi, c'est trop. Sorbrane mon cher ami, vous allez cesser de donner cette représentation d'un ministre tombé, se racontant à lui-même l'histoire qu'il va écrire pour ses petits-enfants. Mon bon abbé, apprêtez l'échiquier et permettez-lui de jouer, quoique indigne, si vous ne voulez pas que je brûle cet instrument de discorde... Ah? vous daignez sourire, Sorbrane. Allons! Qu'Amélie continue à rêvasser sous prétexte de regarder de la musique, je le lui permets, mais qu'elle prenne un air moins lugubre. Quant à monsieur mon petit-fils, qui vient de nous bâiller au nez, puisque les romans du jour l'ennuient, je m'en vais lui en narrer un de ma façon. Mais oui, Monsieur oui, Mademoiselle, un roman! Et si, après l'avoir ouï, vous ne déclarez pas tous deux que... Il suffit, ma modestie, qui s'est fait un effort surprenant, m'interdit d'en dire plus long. Ecoutez:

(*A suivre.*)

Municipalite de Montcalm

Quatrième séance du Conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce cinquième jour du mois de Mai 1908.

Presents: William—Fraser, prefet; Eugène Cartier, Gaspard Bérard, Harry Onisime Bardeleau, Joseph Saurette et Georges Beaupré, conseillers.

Cartier—Bérard—Que la somme de $36.00 chargée au Tréso rier pour le chèque de E. Cadieux lui soit votée et aussi que la somme de $9.20 qui lui a été surchargée dans la collection de 1907 lui soit aussi remise. Adopté.

Berard-Cartier-Que les membres de ce conseil aussi que le greffier et les deux evaluteurs recoivent la somme de $5.00 pour siéger en cour de revision Adopté.

Saurette Bordeleau-Que E.Cartier et W. Fraser aillent à Dominion City pour régler les ouvrages faits l'année dernière sur le chemin entre les deux Municipalités. Adopté.

Saurette-Bordeleau-Que le préfet soit autorisé à inspecter le chemin dont Louis Ayotte s'est plaint et voit l'ingénieur en charge du drainage du district afin qu'il fasse mettre le chemin passable.

Cartier-Bérard-Que le rapport comité des finances soit adopté. Adopté.

Saurette-Bordeleau-Que le conseil s'ajourne au premier mardi de juin. Adopté.

JOSEPH BARIL,
Ses.-Trés.